



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

(Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse)

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que, conformément à la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse, tous les droits de chasse pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2030 devront être cédés par voie d'adjudication publique au plus tard le 31 janvier 2021.

Afin de simplifier la procédure administrative, les plans de tous les lots de chasse touchant le territoire de la commune de Bertrange seront à disposition à la maison communale pendant la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus ainsi que sur le site internet www.bertrange.lu.

Les limites des lots de chasse sont également consultables sur le site geoportail.lu sous le thème « Environnement », rubrique « Chasse », sous rubrique « Lots de chasse », valable à partir du 01.04.2021, respectivement dans l'annexe du règlement grand-ducal du 8 novembre 2019 arrêtant les limites des lots de chasse.

Les lots de chasse de la Commune de Bertrange portent les numéros suivants, à savoir :

Bertrange numéro lot: 469
Bertrange numéro lot: 470
Bertrange numéro lot: 490
Bertrange numéro lot: 491
Bertrange numéro lot: 492
Bertrange numéro lot: 510
Bertrange numéro lot: 511 (plan modifié)
Bertrange numéro lot: 512
Bertrange numéro lot: 530
Bertrange numéro lot: 531
Bertrange numéro lot: 552



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 1^{er} septembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre, *ff.*

Le secrétaire,